



# PROCES – VERBAL

**de la séance du Conseil des Suisses de l'étranger**

**du 16 mars 2013, 9h00 à 17h40**

**à l'Hôtel de ville, Berne**

## ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum
2. Procès-verbal de la séance du 17 août 2012
3. Rapport du président
4. Communications
5. Dispositif de la Confédération pour les cas de crises / de conflits / de catastrophes
6. Loi sur les Suisses de l'étranger – point de la situation
7. Relations bancaires / trafic des paiements pour les Suisses de l'étranger
8. Conventions fiscales / place financière suisse
9. Initiatives « contre l'immigration de masse » et « Halte à la surpopulation »
10. Offres de swissinfo pour les Suisses de l'étranger
11. Suisses en Italie - présentation
12. Forum actualités
13. Durée du mandat de président. Modification du Règlement de l'OSE (proposition Bloch)
14. Rapport annuel 2012 - approbation
15. Comptes annuels 2012 - approbation
16. Budget 2013 – approbation
17. Elections de l'organe de révision
18. Reconnaissance d'associations suisses à l'étranger
19. Divers

Les points de l'ordre du jour ont été traités dans l'ordre suivant: 1-8 – Lunch – 9,13,10-12, 14-19.

Le président, Jacques-Simon Eggly, souhaite la bienvenue à Berne aux participants. Il salue la présence du président d'honneur Georg Stucky ainsi que les représentants du DFAE, Gerhard Brügger, Jean-François Lichtenstern et Thomas Kalau. Il se félicite de la présence de l'ancienne conseillère nationale Thérèse Meyer-Kaelin et des anciens conseillers nationaux Remo Gysin et Yves Guisan ainsi que des parlementaires actifs Filippo Lombardi et Roland Rino Büchel.

L'ordre du jour est approuvé sans remarque. Monsieur Eggly propose d'avancer l'examen du point 13 et de le traiter après le point 9. Le Conseil approuve cette proposition.

Comme scrutateurs, Monsieur Wyder propose Messieurs Rolf Brulhart, Freddie Wyser et Philippe Vuillemin. Ceux-ci sont élus tacitement.

---

## **1. Constatation du quorum**

Le Conseil compte actuellement 134 membres ayant le droit de vote, dont 68 sont présents au début de la séance. Le quorum exigé (un tiers ou 43 voix) est donc atteint et le Conseil peut délibérer valablement.

---

## **2. Procès-verbal de la séance du 17 août 2012**

Le procès-verbal a été envoyé aux membres le 18 octobre 2012. Deux modifications demandées (Etchart/page 5 et Notz/page 7) ont été apportées. Il n'y a pas d'autres remarques concernant le procès-verbal.

Monsieur Eggly déclare que le procès-verbal est accepté et remercie la rédactrice.

---

## **3. Rapport du président**

Monsieur Eggly aborde notamment les points suivants dans son rapport:

- Soutien de jeunes Suisses de l'étranger
- Introduction rapide du vote électronique au Conseil des Suisses de l'étranger
- Loi sur les Suisses de l'étranger
- Réélection du Conseil des Suisses de l'étranger pour la législature 2013-2017

*Pour la teneur exacte du rapport du président, prière de se référer au document écrit (**document R-2013/7**).*

Le Conseil prend acte du rapport du président.

---

## **4. Communications**

Monsieur Wyder commente les statistiques 2012 des Suisses de l'étranger. Selon ces chiffres, 716'000 Suisses vivent à l'étranger, l'effectif global a donc continué à augmenter. Deux tiers des Suisses de l'étranger vivent en Europe, la plus grande communauté se trouvant en France, puis viennent l'Allemagne, les Etats-Unis, l'Italie, le Canada. Les émigrants sont plus nombreux que les personnes qui reviennent au pays. En outre, 150'000 Suisses de l'étranger sont inscrits sur un registre électoral. C'est beaucoup plus que ce que l'on attendait lors de l'introduction du droit de vote il y a 20 ans. En revanche, la participation aux scrutins des Suisses de l'étranger est en dessous de la moyenne en Suisse. Il rappelle qu'il ne s'agit pas seulement de s'inscrire, mais qu'il faut aussi exercer ses droits.

Monsieur Baur demande quelle est la nature des émigrants et pourquoi les Suisses émigrent.

Monsieur Wyder répond que l'on en sait trop peu sur les mouvements migratoires et que les statistiques ne renseignent pas sur les causes. Il y a un schéma grossier des catégories d'âge. Contraire-

ment aux images données dans les médias, il y a surtout des personnes actives professionnellement et peu de personnes de plus de 65 ans.

Monsieur Haechler demande quel est le pourcentage de participation aux scrutins.

Monsieur Wyder répond que seule une minorité de cantons indique le nombre de Suisses de l'étranger. Des sondages dans certains cantons donnent une participation au vote de 35-40 %, des documents de politique étrangère indiquent toutefois 50 % et plus.

Monsieur Baur est étonné que le CSE n'ait pas mis la libre circulation des personnes à l'ordre du jour. Le Conseil fédéral doit prendre au printemps une décision sur la clause de sauvegarde. Il est volontiers prêt à contribuer au débat.

Monsieur Wyder retient cette suggestion à l'intention du Comité. L'objet peut aussi être soulevé au point „Forum actualités”.

Madame Etchart déclare qu'il y a des restrictions énormes, parfois non justifiées, en matière de naturalisation.

Monsieur Müller souhaite que l'on arrive à 500'000 électeurs suisses de l'étranger. En Afrique du Sud, on a pu faire passer en dix ans le taux d'électeurs de 17 à 30 %. Il demande au Comité s'il est réaliste d'espérer atteindre d'ici 2022 un taux d'électeurs d'environ 50 %.

Monsieur Wyder transmet la suggestion au Comité. Le nombre d'électeurs peut encore être augmenté. Toutefois, il ne faut pas seulement faire augmenter le nombre d'inscriptions sur les registres, mais aussi celui de la participation aux scrutins.

Madame Rustichelli mentionne la collaboration avec le canton du Tessin concernant SwissCommunity. Le canton gère lui-même ses pages et c'est le premier canton qui fait cela.

Monsieur Lemeslif demande si cela serait également possible pour d'autres cantons.

Madame Rustichelli répond que ce serait souhaitable.

Madame Engel signale qu'à partir du prochain numéro de la Revue Suisse, une App pour Ipad et Android sera à disposition et espère qu'il en résultera un grand potentiel d'économies si de plus en plus de lecteurs passent à la version électronique. La version d'essai peut être testée. Les inputs peuvent être envoyés directement à l'imprimerie.

Monsieur Brulhart demande ce qui est entrepris pour réduire le laps de temps entre la deadline et l'impression.

Madame Engel assure que c'est le voeu de la rédaction de clôturer et d'imprimer rapidement. Mais avec quatre langues, on se heurte à des limites. La durée a été réduite dans toute la mesure du possible.

Monsieur Begey souhaite que l'on dispose de 12 pages régionales par numéro.

Madame Engel répond que l'on ne peut garantir 12 pages.

Monsieur Lichtenstern quitte après quatre ans le poste de délégué aux relations avec les Suisses de l'étranger. Il est nommé consul général à Los Angeles. Evoquant sa carrière et les dernières années à Berne, il se félicite de la collaboration intensive avec le CSE et l'OSE. Il remercie particulièrement le directeur Rudolf Wyder grâce à la sensibilité duquel des discussions difficiles ont pu être menées à bien et l'ambassadeur Gerhard Brügger qui lui a accordé une grande confiance dans son travail. D'importants travaux ont pu aboutir, tels que le mandat de prestations entre le DFAE et l'OSE ainsi la loi sur les Suisses de l'étranger qui est en cours d'élaboration.

Monsieur Eggly souligne l'amitié qui s'est nouée au cours des années ainsi que la loyauté, l'humour, l'équité, le respect et la sensibilité dont Monsieur Lichtenstern a su faire preuve dans son travail et se félicite de la précieuse collaboration.

---

## **5. Dispositif de la Confédération pour les cas de crises / de conflits / de catastrophes**

Monsieur Ralf Heckner, ambassadeur et chef du Centre de gestion des crises du DFAE, déclare que les Suisses de l'étranger constituent une priorité politique. Il existe de grandes insécurités politiques, des crises économiques, des catastrophes écologiques. La Suisse a une forte présence globale avec 700'000 Suisses de l'étranger et quelque 10 millions de voyageurs par an, ainsi qu'un important réseau de représentations. Elle est donc potentiellement vulnérable. La Direction consulaire et la gestion des crises collaborent étroitement. Actuellement, il y a des cas de prises d'otages à traiter. Le DFAE signale les pays où il est dangereux de voyager. D'une part, on se prépare pour des cas éventuels et, d'autre part, on travaille sur les cas aigus. Ce faisant, on tient largement compte de la responsabilité personnelle. Le mandat de la gestion des crises est de soutenir les Suisses en détresse. Les instruments sont les recommandations pour les voyages, les contacts avec les partenaires et l'avertissement sur les risques. Un cas d'enlèvement met la Suisse en danger d'une façon générale. L'OSE peut transmettre les recommandations de voyage à l'individu. Les cas sont préparés sur la base de screenings mensuels de certains pays. L'analyse de la situation s'effectue avec plusieurs services du DFAE, du DDPS et du DFJP. En outre, le personnel est formé à cet effet. Les ambassades et les représentations ont toutes un dispositif de crise. Les Suisses de l'étranger peuvent jouer un rôle important en soutenant la gestion de crises en cas d'événements. Les situations de crise font régulièrement l'objet d'exercices de simulation. Dans l'analyse qui suit, on examine ce qui a été bien ou mal fait afin d'apprendre des erreurs.

Monsieur Bloch demande quelle place occupe l'OSE dans le dispositif pour les cas de crise. En Israël, le Club suisse a son propre dispositif.

Monsieur Heckner répond que, dans un premier temps, chaque Etat est compétent pour ses ressortissants et pour la population entière sur son territoire. L'ambassade et l'OSE devraient harmoniser concrètement leur action. Monsieur Heckner transmettra l'input.

Monsieur Bloch déclare que la collaboration est là mais qu'elle n'est pas définie.

Monsieur Heckner réplique qu'elle ne peut pas être définie d'une façon générale. Il faut procéder différemment dans chaque pays.

Monsieur Schnyder demande qui prend en charge les frais en cas d'enlèvement et si les otages peuvent être rendus responsables.

Monsieur Heckner répond que la nouvelle loi prévoit de conférer une plus grande place à la responsabilité individuelle. Le Parlement doit discuter dans quelle mesure les victimes d'un enlèvement doivent prendre une partie des frais en charge.

Monsieur Brulhart demande sur quelle page du site Internet se trouvent ces informations et s'il existe une helpline ainsi que quelle est la répartition des tâches entre le Centre de gestion des crises et la Direction consulaire. Il aimerait savoir s'il existe un dispositif en cas de tremblement de terre pour les Etats-Unis / le Canada.

Monsieur Heckner répond qu'il n'y a pas de helpline spéciale, celle du DFAE est valable pour tout le Département. On examine avec la Direction consulaire à quelle division le cas doit être confié. De nombreux cas sont d'abord traités par le Centre de gestion des crises, puis transmis à la Direction consulaire. Le site Internet du Centre de gestion des crises contenant des indications pour les voyageurs est la page la plus importante pour les informations.

Monsieur Lichtenstern ajoute qu'en cas de tremblement de terre également, il faut d'abord suivre les indications des autorités locales.

Monsieur McGough relève que de nouvelles représentations sont fermées. Le réseau se réduit toujours et les relations de la Suisse avec le monde se détériorent.

Monsieur Heckner réplique que le Secrétaire d'Etat aimerait mettre plus d'argent à disposition du DFAE et investir davantage dans le réseau des représentations.

Monsieur Brügger répond que l'on a déjà souvent discuté sur ce point. Les relations avec les autres Etats sont intactes et sont entretenues de façon intensive.

Monsieur Aeschlimann estime que les déclarations de Monsieur Heckner sont de la théorie. Il demande comment on peut relier concrètement les consuls honoraires et les associations suisses.

Monsieur Heckner explique qu'il parle dans l'optique de Berne. Les contacts directs avec les consuls honoraires et les associations suisses sont entretenus par les représentations sur place. Ses déclarations ne sont pas du tout de la théorie. Par exemple, lors d'une crise au Congo, c'est un Suisse de l'étranger qui a accompli le plus grand travail.

Madame Michel trouve que les membres du Conseil devraient être plus étroitement liés au DFAE et être intégrés dans les équipes locales de gestion de crises.

Monsieur Heckner veut faire figurer ce sujet à la Conférence des ambassadeurs au cours de laquelle le Centre de gestion des crises se présentera. Mais normalement les ambassades ont de bons contacts avec les Suisses de l'étranger sur place et ceux-ci ont déjà de bonnes relations.

Monsieur Brügger assure que le réseau des consuls honoraires fait partie intégrante du réseau extérieur. Cela ne ressort pas de la présentation et doit être corrigé. Les représentations ne sont pas seulement reconnaissantes de la collaboration, mais elles comptent dessus. Toutefois, on ne veut pas surcharger les collaborateurs de milice et on fait donc preuve de retenue.

---

## **6. Loi sur les Suisses de l'étranger – point de la situation**

Monsieur Lombardi explique que la loi sur les Suisses de l'étranger est désormais dans la phase d'élaboration. Le projet sera soumis à l'examen de la Commission des institutions politiques (CIP) le 22 avril, puis ira en procédure de consultation qui durera environ quatre mois. La sous-commission a terminé son travail, la CIP en a fait les deux tiers, les choses sont en route. Après la phase de consultation, la CIP complètera son travail. En décembre, le projet sera déjà soumis au Conseil des Etats. La loi pourra entrer en vigueur au plus tôt en 2015. Le titre sera: loi fédérale sur les personnes et les institutions suisses à l'étranger. Les contenus sont ceux qui ont été demandés, l'OSE est mentionnée; sont en outre traités: les droits politiques, l'aide sociale, l'information, la protection consulaire. Il n'est pas encore certain que les écoles suisses à l'étranger seront incluses, car là aussi une loi est en cours d'élaboration et il faut éviter le travail à double.

Monsieur Müller trouve que les voix des Suisses de l'étranger sont éparpillées dans 26 cantons. Cela empêche l'élection de Suisses de l'étranger au Parlement. Il demande en outre pourquoi l'immatriculation devrait être supprimée.

Monsieur Lombardi répond qu'un 27e canton a fait l'objet d'une proposition du conseiller national Sommaruga qui n'a pas trouvé grâce devant le Conseil des Etats. Il trouve que maintenant la base doit être créée pour la loi. On pourra apporter des améliorations plus tard. L'unanimité n'est pas faite concernant l'obligation d'immatriculation. 70 % des Suisses de l'étranger ont une double nationalité, certains ne sont peut-être pas intéressés par une immatriculation.

Monsieur Knoblauch estime que le CSE aurait dû être consulté sur la création éventuelle d'un 27e canton.

Monsieur Eggly répond que le CSE avait recommandé que la proposition Sommaruga soit prise en considération. Puis, il a été décidé au CSE de renforcer le rôle du Conseil lui-même. Le sujet a été discuté.

Monsieur Lombardi estime que la question devra être reposée dans quelques années. Il faudrait aussi examiner dans quelles communes les Suisses de l'étranger devraient voter.

Monsieur Guisan relève que la loi règle essentiellement des questions administratives. Mais il ne faut pas oublier l'entretien des relations.

Monsieur Eggly répond que l'OSE se prononcera dans le cadre de la procédure de consultation et indiquera les lacunes.

Monsieur Lombardi ajoute que la loi aura de nombreux aspects administratifs, mais que les intérêts des Suisses de l'étranger ne sont pas oubliés.

---

## **7. Relations bancaires / trafic des paiements pour les Suisses de l'étranger**

Monsieur Büchel relève l'indignation croissante des Suisses de l'étranger à l'égard des banques. Il est inacceptable que des personnes qui respectent les lois fiscales de leur pays ne puissent plus entretenir de relations bancaires. Le CSE exige des banques et des autorités que des solutions à des conditions raisonnables soient trouvées. C'est pourquoi, il a déposé une motion demandant au Conseil fédéral de garantir que tous les Suisses et Suissesses de l'étranger puissent ouvrir un compte auprès de Postfinance et l'entretenir à des conditions raisonnables. Le seul moyen possible semble être un mandat de prestation de la Confédération à la Poste. Le Conseil fédéral a rejeté la motion. Le Parlement doit maintenant prendre sa décision. Il faut maintenir la pression, le sujet doit rester présent dans les médias. Il faut en discuter sur SwissCommunity. Le but est d'obtenir des relations bancaires à des conditions acceptables.

Monsieur Eggly souligne que l'OSE soutient la motion Büchel et espère que le Parlement le fera également.

---

## **8. Conventions fiscales / place financière suisse**

Monsieur Descoedres, chef de la section des affaires financières du DFAE, informe sur l'Accord FATCA, qui entrera en vigueur entre la Suisse et les Etats-Unis. Depuis la crise financière, les prestations de services transfrontalières ont été limitées, on veut les rétablir et les garantir. On veut notamment lutter contre le blanchiment d'argent. Avec cette réglementation, on procède à un échange automatique de données. Les banques du monde entier doivent être enregistrées après des autorités fiscales américaines. En l'occurrence, elles ont le choix entre deux possibilités: coopérer et publier les données ou payer un impôt à la source de 30 %. FATCA entraîne de grands frais administratifs. La Suisse a signé l'accord à la fin de février. Maintenant, il est soumis à la consultation. Le Parlement traitera l'objet à la session d'été et FATCA entrerait en vigueur début 2014. La Suisse a obtenu que la Banque nationale et les caisses de pension ne soient pas touchées et que certaines institutions obtiennent des facilités. Celles-ci doivent faire certifier leur conformité à la réglementation FATCA. Les banques qui appliquent intégralement FATCA n'ont en fait pas de raison de refuser des clients suisses de l'étranger. Mais elles peuvent répercuter les frais de l'application sur leurs clients.

Monsieur Büchel demande si Postfinance fait partie des institutions conformes à la FATCA.

Monsieur Descoedres répond que l'on ignore la décision de Postfinance à l'égard de la FATCA.

Monsieur Gysin présente au Conseil le projet de réponse à la consultation de l'OSE (**document R-2013/6**).

Monsieur Lemeslif se réfère aux relations bancaires entre la France / l'UE et la Suisse et aux refus fréquents d'ouvertures de comptes.

Monsieur Knoblauch a l'impression que les autorités suisses ont réagi trop rapidement et avec trop de complaisance à la pression des Etats-Unis. Elles ont trop concédé. Après les comptes bancaires, le problème s'étendra aux hypothèques et aux cartes de crédit.

Monsieur Büchel déclare que les hypothèques ne sont pas incluses dans sa motion parce que Postfinance n'en offre pas.

Monsieur Stern souligne que la discrimination est inacceptable.

Monsieur Descoeurdes explique que les problèmes sont résolus pour les Américains vivant en Suisse, mais pas pour les Suisses vivant aux Etats-Unis.

Monsieur Dürr relève que cet argument peut être utilisé dans les indications de l'OSE.

Monsieur McGough déclare qu'il est contre FATCA. Les Etats-Unis imposent ainsi leur demande de données. La Suisse se soumet aux règles du jeu des Etats-Unis et se rend auxiliaire d'exécution.

Monsieur Descoeurdes déclare que les lois fiscales sont très sévères aux Etats-Unis. Al Capone a été emprisonné pour un délit fiscal.

Monsieur Müller relève que de grands Etats, comme la Russie et la Chine, mais aussi des petits, comme Singapour et les îles anglo-normandes, sont opposés à FATCA. Il demande pourquoi la Suisse se laisse ainsi mettre sous pression.

Monsieur Descoeurdes souligne que l'on suit le comportement d'autres Etats. La Suisse est une place financière internationale. D'autres pays ont également approuvé FATCA.

Monsieur Notz suggère que l'on parle à Davos des conventions de double-imposition. Les Suisses du Canada ont eux aussi des problèmes de relations bancaires en Suisse. Il évoque le cas de sa fille.

Monsieur Descoeurdes confirme les difficultés rencontrées au Canada. Les grandes banques ont une politique d'acceptation de clients pour les grandes fortunes. Les dépôts moindres sont problématiques. Il ne peut pas évaluer les cas individuellement.

Le CSE approuve la réponse à la consultation par 53 voix contre 3.

Monsieur Aeschlimann évoque la convention de double-imposition avec la France. La France a déclaré que la convention en vigueur serait dénoncée si l'on ne concluait pas un autre accord d'ici le 30 juin. Les personnes domiciliées en France qui héritent de biens en Suisse devraient d'abord payer les impôts en Suisse, puis en France. D'où la convention problématique négociée actuellement.

Monsieur Eggly déclare que le Parlement suisse sait que l'OSE est absolument opposée à la convention.

Monsieur Lemeslif demande ce qui se passe si quelqu'un hérite de biens en France.

Madame Etchart demande ce que les Suisses de l'étranger peuvent faire pour que cette décision soit annulée.

Monsieur Aeschlimann déclare que le Parlement doit réagir.

---

## **9. Initiatives « contre l'immigration de masse » et « Halte à la surpopulation »**

Le conseiller national Luzi Stamm explique que la Suisse est l'un des pays les plus ouverts au monde et que cela doit rester ainsi. Les marchés ouverts doivent subsister, les accords (bilatéraux) avec l'UE ont leur raison d'être. Cela n'a rien à voir avec la libre immigration. Celle-ci engendre toujours plus de problèmes pour la Suisse. L'initiative demande que la Suisse fixe des contingents. L'immigration actuelle est angoissante. Le solde annuel de croissance correspond à la population de St-Gall. Si l'initiative est acceptée, les autorités auraient trois ans pour discuter avec l'UE.

Monsieur Gysin déclare que le Parlement n'a pas encore examiné l'objet. Le Conseil fédéral y est opposé. Si l'initiative est acceptée, la libre circulation des personnes serait remise en question. La dénonciation serait catastrophique pour la Suisse et pour l'économie suisse. Nous sommes devenus

un pays d'immigration et nous avons besoin des étrangers. La santé publique, la restauration, rien ne fonctionne sans immigration. Il faut empêcher les problèmes sur le marché du travail comme le dumping salarial.

Monsieur Stamm déclare que la libre circulation des personnes est moins importante que la Suisse se l'imagine. Bien entendu, il ne faut pas perdre de vue la manière dont l'UE réagit. Mais il existe de la compréhension pour cette problématique.

Monsieur Baur déclare qu'il travaille à Bruxelles et qu'il ne serait pas si simple de dénoncer la libre circulation des personnes sans que toute la construction des accords bilatéraux ne s'écroule. Les Suisses profitent eux aussi de cette libre circulation.

Monsieur McGough déclare qu'il est favorable à l'initiative. Il y a beaucoup de problèmes liés à l'immigration, des gens qui amènent violence et prostitution. La Suisse ne veut pas de ces gens-là.

Madame Etchart rétorque que l'on ne peut dénoncer l'accord sans annuler les sept autres. Le canton de Genève a une économie florissante grâce aux frontaliers. Le dumping salarial est réglé, il n'y a pas plus de chômage. La Suisse a de grands problèmes de logement, raison pour laquelle de nombreuses personnes, Suisses ou Français, habitent en France.

Monsieur Müller estime que le problème est que la Suisse pense à tort qu'elle doit maîtriser l'immigration. Mais aucun pays ne la maîtrise. En ce qui concerne l'intégration, la Suisse devrait pour une fois suivre l'exemple de l'Amérique.

Monsieur Stamm pense que l'UE ne se cramponne pas à la libre circulation des personnes. On peut trouver avec l'UE de bonnes solutions.

Monsieur Zollinger relève qu'il n'y a pas de croissance illimitée sur un territoire limité. Nous détruirions notre espace vital. Ecopop est la seule organisation environnementale qui prenne en considération, en plus du progrès technique et du comportement des consommateurs, également le facteur population. Les trajets au lieu de travail sont toujours plus longs, le mal-être toujours plus grand, le solde de l'immigration augmente sans cesse depuis l'introduction de la libre circulation des personnes. Le Plateau suisse est la région à la densité de population la plus élevée en Europe après Saint Marin. On évoque une immigration hautement qualifiée, mais ce n'est pas le cas. Ce qui est déterminant c'est l'utilité que les immigrés apportent au pays.

Madame Michel déclare que cette initiative la rend furieuse. Nous voulons tout avoir mais nous ne voulons pas offrir aux gens de meilleures possibilités. En Roumanie, des milliers d'enfants vivent sans leurs parents. Une génération entière vit sans perspective d'avenir. Avec notre superflu, nous prenons les bases d'existence des pays pauvres. Nous jetons 50 % de nos denrées alimentaires. 70 % de la surcharge environnementale est produite par notre niveau de vie.

Monsieur Knoblauch trouve que les deux initiatives présentent le danger d'être démagogiques.

Madame Etchart se réfère à la statistique des Suisses de l'étranger qui montre qu'il y a plus de Suisses qui quittent le pays que de ceux qui immigreront.

Monsieur Dürr souligne qu'il s'agit d'un sujet complexe. L'acceptation de l'initiative aurait des conséquences dramatiques. L'UE ne fait qu'attendre d'avoir un atout en main contre la Suisse. Les immigrants sont pour la plupart des Allemands, ce qui représente une immigration qualitative. On ne peut empêcher l'immigration due à la pauvreté. En général, les gens restent dans leur pays s'ils en ont la possibilité. Plus les conditions dans un pays sont meilleures et plus l'émigration est faible.

Monsieur Zollinger déclare qu'il s'agit de peser le pour et le contre. Dénoncer les accords présente plus d'avantages que d'inconvénients.

Monsieur Stamm répète que l'immigration doit être maîtrisée.



Madame Michel assume la présidence

### **13. Durée du mandat de président: Modification du Règlement de l'OSE (proposition Bloch)**

Madame Michel renvoie au **document R-2013/4**. Elle déclare que le Comité rejette la proposition.

Monsieur Bloch souligne que la proposition n'est pas une action de politique partisane et qu'elle ne doit blesser personne. Néanmoins, les membres du Comité sont plutôt âgés. Il faudrait songer à un rajeunissement. Il faut des forces nouvelles et de nouvelles idées. Il prie le Conseil d'accepter sa proposition.

Madame Meyer-Kaelin déclare que le Comité a examiné la proposition et décidé de la rejeter. Le Comité trouve problématique qu'un président ne puisse être réélu qu'une seule fois. Cela perturbe la continuité. En outre, une telle règle devrait alors s'appliquer à tout le Comité et pas seulement au président. Jusqu'à présent, les présidents de l'OSE sont restés en moyenne 7 ans en service. Pendant 23 ans, la présidence a été assumée par un germanophone et pendant 12 ans par un francophone.

Monsieur Gysin note que le comité a pris une décision à la majorité, alors que les deux vice-présidents auraient soutenu la requête de M. Bloch. En principe, la suppression d'une réglementation n'est pas pour lui déplaire. Mais cela suppose que l'autorégulation fonctionne, ce qui n'est malheureusement pas le cas pour la durée des mandats au sein du comité. Monsieur Bloch s'empare d'un problème largement connu. Nous devons tous trouver, au sein de l'OSE et du CSE, un équilibre entre les membres intérieurs et les membres de l'étranger, les diverses régions linguistiques et culturelles, ainsi que les différentes générations. La culture d'une association est en grande partie modelée par les organes dirigeants. Il est donc important de mettre l'accent sur le comité. Le deuxième membre le plus jeune du comité a 60 ans. L'ancienneté des certains membres du comité est de 23, 19, 16 et 15 ans. Le comité ne doit pas faire partie du problème, mais de la solution. La limitation de la durée du mandat de la présidence permettrait une ascension plus rapide et une meilleure relève entre les différentes régions et langues nationales. Monsieur Gysin demande d'accéder à la requête de Bloch.

Madame Michel montre la composition du Comité: 9 membres, la majorité d'entre eux de l'étranger. 3 membres de l'intérieur et un président. Actuellement, les membres du Comité sont relativement âgés.

Monsieur McGough souligne que Monsieur Eggly est un excellent président, qu'il se dévoue pleinement pour la cause de l'OSE. Il rejette donc la proposition. Il faut du calme et de la continuité dans cette fonction.

Monsieur Brulhart déclare au nom du membre du CSE Setz que l'Organisation a besoin d'un rajeunissement. Cela implique un changement plus fréquent au sommet. L'OSE et le CSE ont besoin d'un renouvellement. La proposition Bloch représente un premier pas de ce qui se poursuivra à Davos.

Monsieur Lardi trouve qu'on ne change pas une équipe qui gagne.

Monsieur Lemeslif est choqué par la proposition Bloch. La question de la durée du mandat de la présidence ne peut en outre être discutée sans que l'on parle du Comité dans son ensemble. Il félicite le président de son magnifique travail.

Monsieur Dürr trouve qu'un changement et une limitation de la durée du mandat sont nécessaires. Il est toujours dommage de se séparer d'une personnalité de valeur au sommet. Mais l'aspect du rajeunissement est très important.

Monsieur Guisan relève qu'un changement tel que proposé serait fatal. La réglementation actuelle est flexible. Si l'on est satisfait du président, on le réélit, sinon on ne le réélit pas. Si de plus jeunes veulent se charger de la fonction, ils doivent le faire savoir. Une limitation du mandat déstabilise l'Organisation. La proposition doit être repoussée.

Madame Etchart est d'accord que le Comité et le Conseil devraient être plus jeunes. On peut imaginer fixer une limite d'âge. Mais la proposition Bloch, présentée trois mois avant l'élection de renouvel-

lement du Conseil, est déplacée. Le tandem actuel Eggly / Wyder fonctionne très bien. Or, Monsieur Wyder prendra sa retraite en automne et Monsieur Eggly ne serait plus rééligible. Ce serait la fin de la continuité. Madame Etchart demande que l'examen du sujet soit reporté à mars 2014.

Monsieur Brunner trouve que la proposition Bloch est précipitée et qu'elle devrait s'appliquer à tout le Comité.

Monsieur Gerber soutient la proposition également parce que la durée d'occupation du mandat a été de sept ans au cours des dernières années. La proposition a été envoyée en octobre. Mais elle a été soumise au Conseil à trop court terme. C'est pourquoi elle semble précipitée.

Madame Stebner félicite et remercie Monsieur Bloch de sa proposition. Il a ainsi donné le coup d'envoi. En outre, le Comité et le CSE devraient aussi être rajeunis.

Monsieur Vuillemin relève que Madame Etchart a présenté une motion d'ordre. En outre, il voit une contradiction dans les déclarations de Monsieur Gysin. Un rajeunissement est possible en été lors de l'élection de renouvellement du Conseil. Il soutient la motion d'ordre de Madame Etchart et présente la même.

Madame Etchart répète qu'elle propose que ce point de l'ordre du jour soit reporté pour le prochain mandat et donc à la séance du printemps 2014.

Monsieur Gysin déclare qu'il ne faut pas reporter les choses.

Le Conseil décide par 32 oui contre 24 non, avec 3 abstentions, de reporter ce point de l'ordre du jour à la séance du printemps prochain.

Monsieur Vuillemin propose qu'un groupe de travail examine la question du rajeunissement du Conseil.

Monsieur Bloch se dit consterné d'avoir été bloqué et de n'avoir pu s'exprimer davantage. La chose a été personnifiée et telle n'était pas son intention. Il est déçu et vexé.

Monsieur Brunner remercie Monsieur Bloch de sa proposition. Il suggère que le Comité élabore des propositions jusqu'au printemps prochain pour la suite du traitement de la proposition.

Monsieur Eggly assure que le Comité soumettra des propositions en mars 2014.

Le Conseil exprime son accord à une forte majorité avec une abstention.

---

*Monsieur Eggly reprend la présidence*

## **10. Offres de swissinfo pour les Suisses de l'étranger**

Monsieur Braganini, chef de la rédaction Suisse de swissinfo, explique les nouveautés sur swissinfo.ch. Le but est d'expliquer au public international ce qui se passe en Suisse. En outre, on veut montrer le point de vue suisse sur des événements internationaux. swissinfo offre également une revue de presse internationale. Le public-cible est donc constitué de lecteurs internationaux. Depuis le début de l'année, swissinfo existe aussi en russe. Mais swissinfo est également toujours encore là pour les Suisses de l'étranger. Il existe un dossier spécial sur la Cinquième Suisse avec des articles consacrés à des sujets comme les banques, les fermetures de consulats, des portraits de Suisses de l'étranger, les scrutins en Suisse, des manifestations d'organisations faîtières à l'étranger, etc.

Madame Michel remercie swissinfo pour les informations et invite les membres du CSE à faire de swissinfo leur page d'accueil.

Monsieur Wyder félicite le directeur Peter Schibli pour le nouveau site.

---

## 11. Suisses en Italie – présentation

Madame Beutler-Fauguel, présidente du Collegamento Svizzero en Italie, relate que l'organisation faitière de 62 associations a été fondée à Florence en 1938. Quant au nombre de Suisses de l'étranger, l'Italie se classe au 4e rang. Il s'est créé plus d'associations suisses qu'il ne s'en est dissoutes. Il est heureux de constater que des jeunes ont aussi pu être motivés. Les tâches du Collegamento sont les suivantes: préserver les intérêts des Suisses d'Italie et les communiquer à l'OSE, soutenir et aider les associations suisses en Italie, établir des contacts, échanger des informations. La présidente peut compter sur des représentants régionaux qui s'occupent chacun de plusieurs organisations. Le Comité du Collegamento compte 15 membres, répartis dans tout le territoire. L'Italie est un pays étendu, les problèmes du Sud n'ont rien à voir avec ceux du Nord. Le Collegamento organise chaque année un congrès et publie la Gazzetta Svizzera qui est financée par des contributions volontaires de lecteurs, par une contribution de la Confédération et de la publicité. Madame Beutler-Fauguel invite tous les membres au congrès de cette année qui aura lieu à Bergame les 18 et 19 mai 2013.

---

### *Monsieur Gysin reprend la présidence*

## 12. Forum actualités

Madame Michel déplore le long délai entre les parutions des numéros de la Revue, ce qui rend le travail des associations plus difficile.

Madame Engel répond que cela a été discuté avec les rédacteurs des pages régionales et que l'on ne peut modifier sans autre le rythme.

Monsieur Ringger demande que l'on fasse quelque chose pour que l'on puisse continuer à obtenir des cartes d'identité non-biométriques.

Madame Meyer-Kaelin répond qu'elles existent encore mais que l'OSE doit continuer à se battre pour que l'on puisse les obtenir plus facilement.

Madame Michel souligne que des personnes âgées perdraient leur autorisation de séjour si l'ancienne carte d'identité n'était pas maintenue.

Madame Etchart rappelle que beaucoup de Suisses vivent en France et travaillent en Suisse. A partir du 31 mai 2014, les primes à l'assurance-maladie française devraient être calculées en fonction du revenu imposable. Cela entraînerait d'énormes augmentations. Il faut faire quelque chose.

Madame Mastantuoni assure que le problème est à l'étude.

Monsieur Blattmann déclare que de nouvelles divisions consulaires se ferment. Or, il est souvent nécessaire de se présenter personnellement. Les trajets pour s'y rendre sont toujours plus longs et plus chers. Dans sa région, il y a peu de consuls honoraires.

Monsieur Büchel répond que l'on est conscient du problème au sein de la Commission de politique extérieure du Conseil national. Deux motions de la Commission demandant le maintien des représentations de Chicago et du Guatemala vont être traitées prochainement en plénum. Au Parlement, il y a une manifestation très claire en leur faveur de presque tous les partis politiques.

Monsieur Lichtenstern relève que les consuls honoraires peuvent être engagés pour certaines tâches. Il en parlera de nouveau avec l'ambassadeur Brügger.

Monsieur Müller annonce son retrait après 35 ans au sein du CSE. C'est Marcie Bischof qui lui succédera. Il garde le souvenir d'une période mouvementée, intéressante et enrichissante et remercie le Secrétariat de l'OSE. Il se réjouit à l'avance du 100e anniversaire de l'OSE et a, à cette occasion, fait une analyse SWOT pour l'OSE. C'est volontiers que, même après sa démission, il reste à disposition pour défendre les intérêts de l'OSE.

Monsieur Eggly remercie Monsieur Müller au nom de l'OSE pour son engagement inlassable pour l'OSE, et ce, malgré des problèmes de santé. Il a toujours été présent et attentif. Monsieur Eggly lui présente ses meilleurs voeux pour l'avenir et se réjouit de garder d'étroits contacts avec lui.

---

*Monsieur Eggly reprend la présidence*

#### **14. Rapport annuel 2012 – approbation**

Le rapport annuel (document R-2013/1) est approuvé à l'unanimité.

---

#### **15. Comptes annuels 2012 – approbation**

Monsieur Engeler présente les comptes annuels 2012 (**documents R-2013/2a+b**). Les recettes provenant du sponsoring / de la collecte de fonds sont restées en deçà des attentes. En conséquence, les frais ont été réduits. Les comptes se clôturent de façon nettement plus favorable que budgété, ce qui est dû à deux facteurs: à la suite d'un recours, un remboursement de TVA a eu lieu et le DFAE n'a pas repris sa part. En outre, les soldes de vacances des collaborateurs ont été réduits. Au total, il reste un déficit de CHF 4'000.-. Monsieur Engeler relève que les subventions fédérales sont restées les mêmes depuis de nombreuses années.

Monsieur Knoblauch demande que l'on augmente les recettes dans le sponsoring / fundraising, s'il le faut, à l'aide de spécialistes de l'extérieur. Il y a de l'argent. Il propose qu'à l'avenir le rapport de vérification des comptes soit envoyé aux membres du Conseil en même temps que les comptes annuels.

Monsieur Engeler se réfère à la proposition de transférer l'argent de l'OSE à Postfinance. Il propose au Conseil dans un premier temps de rester à la BCBE puisque l'on vient d'y entrer il y a seulement une année.

Monsieur Brulhart demande si l'on peut compter cette année de nouveau sur le remboursement de la TVA.

Monsieur Engeler informe qu'il s'est agi d'un remboursement unique.

Le CSE accepte à l'unanimité les comptes annuels 2012 et le rapport de vérification des comptes avec abstention du trésorier et donne décharge au Comité.

Monsieur Engeler mentionne le plan financier 2013-2017 présenté par le DFAE. Le conseiller fédéral Burkhalter a décidé d'accorder à l'OSE pour 2013 une contribution spéciale de CHF 30'000 ainsi qu'une augmentation annuelle des subventions fédérales de CHF 100'000. Cela ne résoud pas entièrement les problèmes, mais cela permet de tenir jusqu'à la mise en vigueur de la nouvelle loi fédérale.

---

#### **16. Budget 2013 – approbation**

Monsieur Engeler commente le budget 2013 (**documents R-2013/2a+b**). Le résultat est équilibré, les services pourront continuer à être fournis dans la même mesure que jusqu'à présent, notamment grâce à l'augmentation mentionnée de la subvention fédérale.

Le Conseil approuve à l'unanimité le budget 2013 avec abstention du trésorier.

---

#### **17. Election de l'organe de révision**

Monsieur Engeler rappelle que l'OSE a changé d'organe de révision il y a deux ans et a confié ce mandat à BDO. C'était nécessaire après 12 années de collaboration et le changement a permis de réaliser une économie de plus de CHF 7'000. Il propose de réélire BDO.

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité.

---

### **18. Reconnaissance d'associations suisses à l'étranger**

Monsieur Eggy informe qu'une candidature en suspens n'est pas encore parvenue et sera traitée en août.

---

### **19. Divers**

(Aucune proposition)

---

La prochaine séance du CSE aura lieu le **vendredi 16 août 2013** dans le cadre du 91 Congrès des Suisses de l'étranger à Davos. La séance du CSE du printemps prochain aura lieu le **samedi 22 mars 2014** à Berne.

Le président remercie les représentants du DFAE, les orateurs, les médias, les invités, le public, les interprètes, l'équipe du Secrétariat ainsi que les membres du CSE de leur présence et de leur engagement.

La séance prend fin à 17.40 heures.

La rédactrice du procès-verbal: Anna Diezig

